

DECRET N° 95-77 du 8 MARS 1995

Portant approbation du Budget prévisionnel de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) pour l'Exercice 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;
- VU Le Décret N° 89-64 du 17 Février 1989 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers ;

SUR Rapport du Ministre du Commerce et du Tourisme,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Février 1995,

DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers pour l'Exercice 1995 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

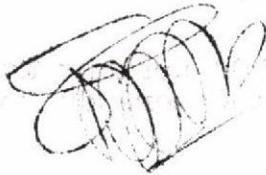
Fait à Cotonou, le 8 Mars 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



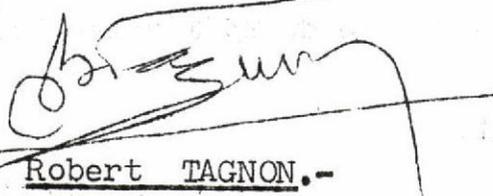
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la
Présidence de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,



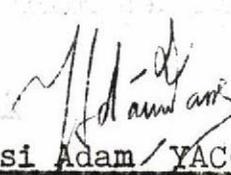
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,



Fassassi Adam YACOUBOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MCT-MPRE 8
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DGTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-SONACOP 10 DCCT-INSAE 2 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-